

Le Budget spécial des dépenses recouvrables et les droits des Sinistrés

Le projet de loi portant fixation du budget spécial pour l'exercice 1923 des dépenses recouvrables...

Le ministre des Finances avait, sans doute, compté sans la vigilance de la commission des Régions Libérées...

La manœuvre est tout au moins en partie déjouée, car la commission des Régions Libérées aura à délibérer sur le projet de M. le comte de Lasteyrie...

A l'heure qu'il est, de l'avis même du ministre des Finances, la réorganisation des travaux publics (chemins de fer, canaux, routes) est terminée ou en très bonne voie d'achèvement...

Il en est de même, poursuit le ministre dans son exposé des motifs, pour la reconstitution industrielle et pour la reconstitution agricole...

Le principal travail qui reste à effectuer, au dire du ministre, est la reconstitution des maisons d'habitation...

Donc les grosses firmes ayant touché les avances permettant la reconstitution et souvent l'agrandissement de leurs entreprises, les restrictions proposées par le ministre des Finances ne viseraient plus que les moyens et petits sinistrés...

N'est-ce pas déjà trop d'avoir imposé par une loi récente à une catégorie de sinistrés, et les moins aisés, le paiement en titres inaliénables pour une partie notable de leurs dommages...

Qu'est-ce aussi que cette prime que le ministre des Finances veut offrir aux sinistrés en leur accordant, s'ils le demandent, 50 % de majoration de la valeur de la perte subie payable en titres de rentes avec dispense de remploi ?

Est-ce bien l'intérêt de la collectivité d'encourager à restreindre la reconstruction surtout dans les régions ravagées, où la crise du logement se fait sentir plus que partout ailleurs ?

Et est-ce bien aussi l'intérêt de l'Etat à grossir ainsi le nombre de ses redevables dispensés d'impôts présents et futurs ?

La question d'interdire désormais les cessions de dommages de guerre qui ne seraient pas remployés dans la commune du lieu du dommage en même destination vient aussi trop tard...

Certes l'interdiction absolue aurait été contraire à l'esprit de la loi du 17 avril 1919, mais il était possible d'en prévenir et d'en arrêter les abus criants dont ont profité et abusé des sociés capitalistes, certaines à former des trusts...

Aujourd'hui que les agitateurs sont satisfaits, la mesure préconisée par le ministre des Finances toucherait surtout les communes, les administrations d'assistance et de bienfaisance et les sociétés d'habitations ouvrières à bon marché...

La question des imputations par les sinistrés de leurs contributions sur leurs dommages de guerre est autorisée par la loi, mais pourquoi le ministre s'est-il laissé entraîner aussi loin en autorisant notamment des imputations de taxes et de droits de douanes dont on aurait pu profiter certains gros manitous niant des affaires par millions...

Mon collègue Ringuier l'avait cependant mis en garde lors d'un récent débat contre cette pratique. Mais cela n'a pas empêché qu'il fut passé outre, puisque des circulaires du ministre autorisant ces sortes d'imputations ont été envoyées il y a quelques mois seulement, et voilà qu'aujourd'hui le même ministre vient demander au Parlement de voter un texte de loi pour abroger ses propres circulaires...

Nous n'avons pas cessé de crier contre les abus, le favoritisme et les trafics d'influences et nous sommes décidés à continuer...

Mais qu'on ne compte pas sur nous pour mettre en péril la loi sur les réparations des dommages de guerre ou faire qu'il y ait des sinistrés de plusieurs catégories.

Charles GONIAUX, Député du Nord.

Jeanne Morand continue sa grève de la faim

Paris, 23. — Les journaux annonçaient, il y a quelques jours, qu'à la suite du transfert de Péri et Hœllein à l'hôpital Cochin, les militants anarchistes emprisonnés avaient cessé la grève de la faim...

Cette nouvelle était fondée en ce qui concerne les détenus de la Santé. Jeanne Morand, qui faisait à Rennes, où elle est détenue, la même grève de solidarité, fait savoir qu'elle continue de jeûner pour obtenir le régime politique à Marty, Cochin et Germaine Berton.

Mme Jeanne Morand n'a plus pris de nourriture depuis le 20 Mai. Elle est dans un état d'extrême faiblesse.

Un laitier meurtrier arrêté à Paris

Paris, 23. — Sur mandat du parquet de Péronne, Paul Luzel, garçon laitier, 18 ans, 25, rue de la Félicité, a été arrêté pour tentative de meurtre et vol.

Les fêtes de la dentelle se préparent à Caudry

On vient d'y élire les reines de la dentelle et du commerce

Plus la date de la fête de la dentelle se rapproche et plus grandit l'enthousiasme dans la cité laborieuse du tulle.

Dimanche dernier, ont eu lieu à Caudry, dans les établissements «Printania», au cours d'un bal, les élections de la Reine de la Dentelle et de la Reine du Commerce.

La foule était considérable : 1200 personnes se pressaient dans la magnifique salle de danse.

Au milieu du bal, vers 23 heures, commencent les opérations du vote sous la présidence de M. Eugène Leclercq, secrétaire de l'Association des Pupilles de la Nation et des Veuves de guerre.

On vota d'abord pour la Reine de la Dentelle. Mlle Jeanne Montay, une belle brune de 17 ans, l'emporta sur ses concurrentes par 227 voix. La nouvelle Reine exerce la profession de pileuse chez M. Lottmann, fabricant de ballons, rue d'Anstade. Elle habite avec ses parents le N. 96 de la même rue.

Pour saluer l'élection de Sa gracieuse Majesté, l'orchestre joua quelques danses ; puis on procéda au vote pour la Reine du Commerce.

Il n'y avait que deux candidates. Mlle Gilberte Candron, une belle jeune fille aux grands yeux bruns et aux cheveux clatins, fut élue par 261 voix. La foule enthousiaste, acclama.

Mlle Candron est vendeuse au Comptoir de Tissus de M. Tilman, Place Eugène Fievet. Elle est âgée de 20 ans et habite avec sa famille rue de St Quentin, 62.

Le 10 juin prochain, aura lieu l'élection de la Reine du Tissage, puis plus tard l'élection de la Reine des Reines.

Terrible accident d'auto à Valenciennes

TROIS BLESSES

Un grave accident d'automobile, dont on ne peut, quant à présent, prévoir les suites, s'est produit dimanche soir, à Valenciennes, Place Cardon, près du Chat Perché.

Voici les faits : M. Ferdinand Grévin, 45 ans, journaliste aux Usines d'Escaut-et-Meuse, dont la femme est porteuse de dépêches, regagnait sa tournée terminée à bicyclette, son domicile, situé près de la rue de Jemliska.

Vers 10 h. 20, s'engageant Avenue de Verdun, Grévin qui, dans la nuit précédente, s'était droité et avait eu des douleurs à la tête, fut heurté par un camion de M. Morelle, pharmacien, qui venait de la rue de Valenciennes.

Le camion, qui se dirigeait vers le boulevard de Valenciennes, fut renversé par des témoins de l'accident et transporté dans une maison voisine. Quant à M. Morelle, son auto heurta un arbre et capota.

On se porta au secours des blessés. La police prévenue se rendit d'urgence sur les lieux. Grévin qui souffrait horriblement, fut transporté à la pharmacie Chabron où il fut relevé par des témoins de l'accident et transporté dans une maison voisine.

Quant à Mme Morelle, les docteurs qui, hier matin, l'ont examinée ont jugé son état assez grave. Elle porte des contusions à l'épaule droite et au thorax ; elle se plaint en outre de douleurs internes.

Mlle Morelle s'est échappée belle et est indemne. L'automobile est complètement inutilisable ; le vélo du journaliste est hors d'usage.

L'enquête s'est terminée très tard dans la soirée ; elle s'est continuée hier matin. D'après les renseignements recueillis par la police, les témoins interrogés seraient d'accord pour déclarer que les trois automobilistes marchaient à une allure exagérée.

Le Parquet a été saisi des faits.

Une affaire littéraire qui reste obscure

LE RECENT PRIX FLAUBERT

Paris, 23. — Le jury du prix Flaubert fait tenir un long communiqué signé par chacun des membres du jury où, après enquête et à l'unanimité, ils font l'historique de la fondation. Ils assurent que le docteur Durand est le seul fondateur et qu'il n'est uni « par aucun lien de parenté ou d'amitié particulière avec aucun des candidats présentés au prix Flaubert » et qu'il a eu seulement, avec certains d'entre eux, les relations les plus banales et les plus intermittentes.

D'autres explications ont trait à l'attitude de MM Marius et Ary Leblond, dans l'attribution du prix. Ce long texte ne jette pas de nouvelles lumières sur cette affaire littéraire obscure et malencontreuse. Il met au-dessus du soupçon l'indépendance de l'ensemble du jury — dont on ne doutait guère, — mais il n'éclaircit pas, en définitive les points les plus importants sur lesquels des doutes s'étaient élevés.

Une jeune fille poignardée une adversaire politique

Rome, 23. — Le « Messaggero » apprend de Naples qu'à la suite de dissentiments politiques, une rixe a été produite entre les membres de deux familles de San Pietro. Une jeune fille a été tuée d'un coup de poignard que lui a porté une autre jeune fille. Un homme appartenant au parti fasciste a été blessé.

Hommage à Pasteur



Nous avons dit hier qu'au cours de la « Journée de Pasteur », M. Millerand, président de la République, s'était rendu, dimanche, en pèlerinage au pays natal du grand savant.

Le Voyage Présidentiel

Malgré la pluie, une foule d'habitants se trouvait sur le passage de M. Millerand à Besançon et l'acclama

Besançon, 23. — M. Millerand se rend à Besançon, à l'occasion de la Journée de Pasteur. Malgré les mauvais temps, de nombreux habitants, masqués sur le parcours le saluent respectueusement et l'acclament.

La visite de l'hôpital

M. Billard, vice-président de la Commission des Hospices, entouré des docteurs chirurgiens et de tout le personnel hospitalier, présente ses collaborateurs à M. Millerand, qui a un mot aimable pour chacun d'eux, puis prononce la courte allocution que voici :

« Au début de votre allocution, vous avez rappelé les heures tragiques dont la gravité avait fait comprendre à tous la nécessité de l'union.

« Avec la fin de la guerre, n'a pas disparu la nécessité de cette entente étroite entre tous les Français, et je salue ici l'union qui est un exemple et un symbole de l'entente qui doit, dans la paix comme on le vit dans la guerre, grouper tous les bons citoyens pour les œuvres communes.

« Il y a dans la paix assez d'occasions de se dévouer pour servir ceux qui souffrent et qui sont malheureux.

« Il y a assez d'occasions d'oublier les raisons secondaires qui peuvent un instant nous diviser pour que, à toutes les fêtes françaises, apparaisse, aujourd'hui, comme hier, la nécessité de cette entente que, pour le bien des malheureux, vous avez réalisée ici d'une manière si éclatante.

« Le président s'incline avec respect devant les religieuses, devant le personnel médical et infirmier ; puis, visite les salles des malades, prodiguant des paroles consolatrices.

« Au sortir de l'hôpital, le président s'arrête un instant devant le Lycée Pasteur, puis se rend à la mairie.

A la mairie

La pluie ne décourage pas les habitants, debout sous leur parapluie, qui applaudissent à son passage le Président de la République.

M. Krus, maire, entouré de la municipalité, reçoit M. Millerand dans la vieille maison commune, dont une partie remonte au XIVe siècle.

Il évoque l'effort continu, le labeur puissant et soutenu des générations successives.



— Ça me rappelle mon retour de la Guyanne. — ???? — J'ai eu aussi, une « bonne » traversée !

Les crédits provisoires pour le mois de juin

Le 6^e douzième était inévitable a déclaré M. Bokanowski

Paris, 23. — Les députés reçoivent aujourd'hui le rapport de M. Bokanowski, au nom de la Commission des Finances de la Chambre sur le projet de crédits provisoires applicables au mois de juin.

Le rapporteur constate que le sixième douzième était inévitable en raison du retard apporté par le Sénat à l'examen du budget.

Bien que la Haute-Assemblée soit saisie depuis le 26 janvier dernier du budget de 1923, elle n'en a pas encore commencé la discussion.

Il s'attache surtout à réfuter l'idée soutenue dans le rapport de la Commission des Finances du Sénat sur les douzièmes de mars et d'avril, que les douzièmes provisoires seraient une source d'économies pour le Trésor.

M. Bokanowski démontre au contraire que la reconstruction automatique des crédits de l'exercice précédent empêche le budget sur lequel sont imputés par provision les douzièmes de bénéficier de économies qui seront réalisées dans le budget définitivement voté.

Dans sa conclusion, le rapporteur déclare : « Si on considère les plus vives d'impôts constatés un reconfortant témoignage de la vitalité économique et des ressources de notre pays, il serait imprudent de tenir désormais pour superflus un vigoureux effort de compression des dépenses publiques et d'accroissement des recettes, qui seul pourra nous assurer un équilibre stable à l'abri de toutes les surprises et de tous les aléas.

Cet effort s'impose d'autant plus que le budget de 1923 bénéficie de ressources exceptionnelles (bénéfices de guerre, liquidation des stocks, remboursements par les Compagnies de chemins de fer etc.), dont il ne sera plus possible de faire état dans les budgets futurs.

La Commission des Finances a entendu MM. Poincaré et de Lasteyrie

La Commission sénatoriale des finances, réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Millies-Lacroix, a entendu MM. Poincaré, président du Conseil, et de Lasteyrie, ministre des Finances, au sujet des propositions faites par M. Henry Breker, rapporteur général, relativement à l'équilibre du budget de 1923.

On croit savoir que le Gouvernement est d'accord, quant aux dispositions que les Compagnies de chemins de fer et de navigation devraient être autorisées à prendre pour augmenter de 2 milliards celles de la Commission Sénatoriale des finances atteignant 2 milliards 300 millions. En ce qui concerne les dépenses, le Gouvernement n'accepte que 400 millions de réduction sur le total d'un milliard 100 millions proposé par la Commission.

On peut présumer de cela que la discussion du budget ne pourra pas venir avant le 10 juin devant le Sénat.

Un crime stupide à Sallaumines

Pour une petite cuillère un algérien a tué un homme

La cité, dite de la « Grosse Berline », qui se trouve à l'extrémité de la commune de Sallaumines, en sa direction sur Billy-Montigny, et qu'habitent en majorité des Algériens, des « sidis » et des « tiouctious », comme disent les mineurs, a été le théâtre d'un crime qui a coûté la vie à un malheureux père de famille.

M. Millerand gagne ainsi la Préfecture au milieu des applaudissements et les acclamations. Le Président de la République assiste à un déjeuner intime à la Préfecture.

En route vers l'Alsace

Besançon, 23. — Un rayon de soleil éclaire la traversée de Besançon de la Préfecture à la gare ; ce n'est qu'une manifestation enthousiaste de toute la ville en l'honneur de son hôte illustre.

Le train présidentiel part à 14 h. 15 pour Altkirch, Thann et Mulhouse.

Un drame à coups de rasoir à bord d'un navire

UN MORT, DEUX MOURANTS

Marseille, 23. — L'autre soir, à bord de « l'Aquiline », ancré dans le vieux port, trois matelots, Joseph Baccari, Charles Franchi et Antoine Mariani, étaient occupés à charger du charbon à bord quand, sans dire un mot, Franchi s'approche de Baccari et, sortant un rasoir de sa poche, lui trancha la gorge. Mariani se jeta aussitôt sur le meurtrier et tenta de le saisir. Au cours de la lutte, il fut grièvement blessé par le rasoir que brandissait Franchi, mais il n'en continua pas moins la lutte, jusqu'au moment où Franchi lui-même s'éroula, atteint par son arme. Quand on le releva, Baccari avait cessé de vivre.

Mariani et Franchi ont été transportés à l'hôpital dans un état désespéré.

Un crime

La fouille opérée dans les poches de Taberkane eut le don de le mettre en mauvaise humeur, puis la colère l'emportant, il lança un formidable coup de poing au fils Thery, qui tomba à la renverse en criant « Au secours ».

Trois consommateurs qui se trouvaient au comptoir du café des mineurs Lemelle, Vaneste et Alfred Dubois, 30 ans, demeurant route Nationale, à Fouquieres-lez-Lens, se précipitèrent aussitôt au secours de leur camarade.

L'Algérien sortit alors un revolver de la poche de son veston et fit feu dans la direction du groupe. La balle atteignit au cœur Alfred Dubois, qui tomba, raide mort.

Le meurtrier avait à peine déchargé son arme, qu'il était terrassé par les témoins du crime et momentanément d'importance. Il porta de nombreux coups et à la figure complètement tuméfiée.

Les Voyages Populaires du « Réveil du Nord »

Une première excursion aura lieu les 10 et 11 juin à Paris-Versailles

Pour répondre au désir de nombreux lecteurs, nous avons décidé d'organiser, cette année, avec le concours de l'Agence des Voyages de la Presse Française, une série d'excursions, à des prix extrêmement avantageux.

Nous sommes sommes efforcés, dans le choix des itinéraires, de tenir compte des possibilités matérielles et des indications que nous avons reçues de nos correspondants, de manière à conserver à ces déplacements un caractère populaire et à en faire de réels voyages d'agrément.

Les 10 et 11 juin prochain (Fêtes de Lille), aura lieu un premier voyage de deux jours à Paris-Versailles.

Voici dans quelles conditions se fera cette première excursion :

Dimanche 10 juin. — Départ : 2e classe : Tourcoing, 6 h. 30; Lille, 7 h. Douai, 7 h. 28; Arras, 7 h. 50; arrivée, Paris, 10 h. 55.

3e classe : Tourcoing, 6 h. 35; Lille, 7 h. 05; Douai, 7 h. 35; Paris, 11 h. 25.

Dès l'arrivée à Paris, les autocars prendront les voyageurs pour les conduire aux hôtels ; déjeuner.

Les autocars reprendront les voyageurs, à 13 h. 30, pour Versailles.

Traversée de Paris, par les quais de la Seine, le Bois de Boulogne, Sèvres, Saint-Cloud, Chaville.

Visite du Palais de Versailles, Galerie des Glaces où fut signé le traité de paix ; Galerie des Batailles, la Chapelle, le Parc, Théâtre de verdure, Grand-Trianon, Petit-Trianon, Hôtel de Versailles, Hameau de Marie-Antoinette.

Retour à Paris ; dîner, soirée libre, logement.

Lundi 11 juin. — Petit déjeuner ; départ en autocars à 9 h. ; Bastille, place de la République, Montmartre, vue panoramique sur tout Paris et les environs, la Bourse, les Halles Centrales, rue de Rivoli, Châtelet, Hôtel de Ville, Notre-Dame (visite) ; déjeuner.

13 h. 30 : reprise des autocars : les quais de la Seine, Palais de Justice, Pont Saint-Michel, rue de Rivoli, le Louvre, Palais Royal, les Tuileries, place de la Concorde, Chambre des Députés, Pont Alexandre-III, les Invalides, Ecole Militaire, Tour Eiffel, etc. — Ascension — Triomphe de l'Étoile, Tombeau du Soldat Inconnu, avenue des Champs-Élysées, Grand et Petit Palais, rue Royale, la Madeleine, les grands boulevards, Opéra, rue de la Paix, Colonne Vendôme, portes de Saint-Denis et Saint-Martin.

Dîner à 17 heures.

Départ Paris-Nord, 18 h. 30 ; arrivée, Arras, 22 h. 11 ; Douai, 22 h. 36 ; Lille, 23 h. 16.

Un crime

La fouille opérée dans les poches de Taberkane eut le don de le mettre en mauvaise humeur, puis la colère l'emportant, il lança un formidable coup de poing au fils Thery, qui tomba à la renverse en criant « Au secours ».

Trois consommateurs qui se trouvaient au comptoir du café des mineurs Lemelle, Vaneste et Alfred Dubois, 30 ans, demeurant route Nationale, à Fouquieres-lez-Lens, se précipitèrent aussitôt au secours de leur camarade.

L'Algérien sortit alors un revolver de la poche de son veston et fit feu dans la direction du groupe. La balle atteignit au cœur Alfred Dubois, qui tomba, raide mort.

Le meurtrier avait à peine déchargé son arme, qu'il était terrassé par les témoins du crime et momentanément d'importance. Il porta de nombreux coups et à la figure complètement tuméfiée.

Le garde champêtre Doriéans, informé, arriva d'urgence sur les lieux et assura de la personne de Taberkane, qu'il conduisit à la mairie de Sallaumines, puis à la gendarmerie de Lens, toujours escorté par une foule hostile, qui ne cessait de crier : « A mort, le lâche assassin ! ».

Pendant ce temps, le cadavre du malheureux Dubois était transporté à son domicile.

Un crime

Le chef de brigade Hérent, et le gendarme Vacquet ont été chargés, lundi matin, d'ouvrir l'enquête sur ce crime, qui a vivement ému la population de l'importante cité de la « Grosse Berline ». Ils ont reconstitué le crime et entendu de nombreux témoins.

La victime était très considérée à Fouquieres et jouissait de l'estime de tous ; elle laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Le meurtrier n'est pas connu, n'habitait pas la commune, n'a pu être identifié, quoiqu'il est démenti par tous les témoins du drame.

Le parquet de Béthune est venu à Sallaumines, lundi après-midi, et le docteur Quéne, médecin légiste, a pratiqué l'autopsie du cadavre.

Chef de bande à onze ans !

Paris, 23. — Un marchand de pommes de terre, M. Pierre Péniguet, demeurant 166, boulevard National, à Cligny, venait d'acheter une livraison aux Halles, quand il constata que son portefeuille contenant 2.500 francs, qu'il avait placés sous le siège de sa voiture, avait disparu.

Il se rappela avoir aperçu des jeunes garçons qui rôdaient autour de sa voiture et fournit leur signalement à la police.

Des inspecteurs découvrirent hier matin, dans une chambre d'hôtel, rue du Cygne, deux garnements dont le signalement correspondait à celui de deux des voleurs recherchés : Georges Rameaux, 15 ans, et Charles Pache, 11 ans. Au commissariat de M. Chabrol, Pache fit des aveux ; il se vanta d'être chef de bande et ajouta qu'il avait partagé avec ses compagnons, Rameaux et Arthur Farino, âgé de 14 ans, l'argent volé à M. Péniguet, ne gardant pour lui que 300 francs. Tous trois avaient fait l'acquisition de bicyclettes, de vêtements, de chaussures, de lampes électriques et avaient joyeusement la soirée à la fête des Invalides.

L'enquête a établi que ces précoces malfaiteurs n'en étaient pas à leur coup d'essai. Il y a huit jours déjà, ils avaient dévalisé un ivrogne dans le quartier des Halles. Pache était, en outre, rendu complice, quinze jours auparavant, du vol d'un chronomètre en or au préjudice de M. Bourbonneau, hôtelier, 23, rue des Jardins-Saint-Paul.

Farino fut arrêté l'après-midi à son domicile, rue Simon-le-Franc. Dans la chambre habitée par ses complices, rue du Cygne, M. Chabrol découvrit plusieurs portefeuilles vides, les vêtements et objets achetés par les précoces malfaiteurs, ainsi que de longs crochets en fer qui devaient leur servir pour dérober des marchandises. L'enquête continue.